
ATTESTATION ARTICLE 42 RALM 2018/2019

Conformément à l'article 42 du règlement des affiliations, licences et mutations de la F.F.H.G. ;

Je soussigné (nom et prénom)

Président(e) du groupement sportif

Mon club ayant été placé sous contrôle des mutations et renouvellements de licence ou ayant vu sa masse salariale limitée par la Commission nationale de suivi et de contrôle de gestion (C.N.S.C.G.) pour la saison en cours,

Déclare que le joueur 1 (nom, prénom) :

Licence n°

Sera remplacé par le joueur 2 (nom, prénom)

Date de naissance :

Après accord de la C.N.S.C.G. pour évoluer au sein du club la saison 2018/2019.

En foi de quoi, je remets la présente attestation aux services de la fédération, entraînant immédiatement la suspension des droits du joueur 1 précité à participer, avec mon club, aux championnats et coupes organisés par la fédération pour la saison 2018/2019.

Fait à

le/...../.....

Signature du président et cachet du club :